
Débat d'orientations budgétaires

Année 2016

Commune du Touvet

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRIORITES POLITIQUES

CONTEXTE ECONOMIQUE FINANCIER ET BUDGETAIRE

- CONTEXTE NATIONAL ET LOI DE FINANCES 2016
- LOI DE FINANCES 2016 ET CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET GENERAL

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 - L'ENDETTEMENT
 - TABLEAUX DES GRANDS EQUILIBRES 2012 – 2016
-

LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DE L'EAU

LES PRIORITES 2016

- EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- LES PROJETS D'INVESTISSEMENT A DEUX ANS

INTRODUCTION

Depuis 2008, la préparation et l'exécution des budgets de la commune font l'objet d'une démarche rigoureuse. Les prévisions sont fondées sur l'analyse précise du compte administratif, des recettes et des dépenses réelles, réalisés au cours de l'exercice précédent. Cette approche permet d'éviter de recourir, en cours d'exercice, à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Face à la refonte de l'architecture institutionnelle locale, aux transferts de compétences inscrites par la loi Notre en direction des intercommunalités, face au mouvement durable de réduction des dépenses publiques et des dotations, et face à un contexte socio-économique incertain, il est indispensable de poursuivre dans cette voie. C'est la seule réponse permettant d'assurer le maintien des équilibres financiers nécessaires aux politiques publiques ambitieuses menées au Touvet, pour ses habitants.

L'action de la municipalité et des services de la commune s'articule autour de perspectives de long terme et de priorités quotidiennes fortes pour développer un Touvet solidaire, un Touvet en mouvement, un Touvet à vivre et un Touvet rassemblé.

Mises au service de ces priorités, la préparation et l'exécution budgétaire visent à assurer durablement un niveau d'autofinancement suffisant pour assurer le financement des investissements de la commune. En 2016, il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion, préservant l'action sociale et le service public municipal.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur voté le 28 avril 2014, ces orientations font l'objet d'un débat d'orientations budgétaires au Conseil municipal. Au-delà des obligations législatives pour les communes de plus de 3500 habitants, la municipalité fait le choix, depuis 2008, de permettre de croiser le plus largement possible les points de vue au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions pluriannuelles de la situation financière de la collectivité.

Le présent document est un point d'appui pour ce débat. Il expose donc la tendance du réalisé budgétaire au titre de 2015 et les orientations générales des budgets 2016 de la commune, au titre du budget principal et des budgets annexes du CCAS et de l'eau.

Sur le plan méthodologique, il présente jusqu'en 2014 les dépenses et recettes réelles telles que constatées aux comptes administratifs puis, pour 2015, les estimations de résultat et pour 2016, les prévisions de dépenses et de recettes.

PRIORITES POLITIQUES

L'année 2015 aura été marquée par le respect des engagements que nous avons pris à la même époque l'année dernière. Et l'élaboration progressive du compte administratif laisse entrevoir un résultat à la hauteur des prévisions budgétaires. L'année 2016 est à nouveau une année d'effort, pour consolider notre budget de fonctionnement et intégrer de nouvelles baisses de recettes. Mais, au regard des bons résultats constatés, cet exercice sera marqué par de forts investissements auto-financés .

Les axes politiques majeurs de la municipalité peuvent ainsi être mis en œuvre, dans le respect des engagements pris et conformément aux principes énoncés de bonne et saine gestion, d'optimisation des moyens et des ressources et d'évaluation systématique des politiques publiques, adossés à des pratiques de démocratie locale désormais ancrées dans la vie de la commune. Les commissions extra municipales travaillent toujours aussi activement. Le conseil des sages s'est emparé du projet des jardins familiaux. Le conseil municipal des enfants fait la promotion d'un village plus propre. La participation des habitants sort renforcée des visites de quartier qui se poursuivent.

Pour être et demeurer un rempart contre les inégalités sociales, économique, éducatives, la municipalité a choisi de développer une politique d'inclusion forte et de faire des politiques d'action sociale menées au Touvet une priorité absolue. C'est tout le sens du budget consacré aux solidarités, aux actions du Centre Communal d'action Sociale et à la «sanctuarisation» de ses crédits. Renforcer la cohésion et développer les solidarités au Touvet oblige à la création et à la consolidation de toutes les structures. Et en premier lieu des services publics de compétence communale :

- pour les plus petits, avec l'ouverture d'un pôle enfance, une crèche de 30 places et un relais d'assistantes maternelles,
- pour les enfants, en inscrivant la modernisation des équipements de la vie scolaire dans la durée, comme la réhabilitation de l'aile sud de l'école et le suivi du projet éducatif territorial,
- pour les jeunes aussi avec le long travail qui s'achève pour créer un lieu ouvert qui réponde à leurs attentes,
- pour le plus anciens, pour faire du mélange des âges une évidence, faciliter les courses avec la poursuite du transport dédié et des voyage avec les clubs des aînés. Pour rompre l'isolement, les propositions du groupe de travail autonomie se développent.

En 2016, pour tous, il s'agira de développer encore des actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, pour favoriser les échanges de services ou de biens et de faire progresser la création des jardins partagés et familiaux. Ce DOB porte une fois encore la marque de l'attachement de la municipalité à la défense des services publics, qu'il s'agisse de finaliser la reconstruction de la gendarmerie ou d'accueillir le personnel supplémentaire de la Trésorerie dans de bonnes conditions.

Pour garantir à tous les habitants une vraie qualité de vie dans un environnement préservé, la municipalité a poursuivi en 2015 la belle dynamique engagée autour du développement de la zone économique avec l'achèvement de l'aménagement des Arguilles. A l'heure où le nombre des demandeurs d'emplois du Touvet a progressé de près de 25% il est plus que nécessaire de se préoccuper de la création d'emplois, à chaque échelle.

Développer le logement pour tous, conformément au Plan Local de l'Habitat voté par la CCPG et maîtriser l'organisation de l'habitat dans la commune suppose aussi de travailler au plus près sur les conditions d'exercice de l'urbanisme et c'est le sens de la 4ème modification du Plan local d'urbanisme et du dialogue engagé avec chaque promoteur ou constructeur immobilier. C'est aussi la volonté réaffirmée de construire du logement social, accessible à tous.

Pour améliorer et sécuriser au quotidien les déplacements et les circulations l'axe RD29-chemin de l'ancien tram-la Conche a fait l'objet d'une étude, le travail se poursuit et les travaux devraient pouvoir s'envisager dans les deux à trois ans. L'aménagement de la Grande rue démarre en 2016 et aucun usager ne sera oublié dans le cadre de la concertation maintenant engagée depuis presque 3 ans, ni les piétons, ni les personnes à mobilité réduite, ni les riverains, ni les usagers des services publics, ni les commerçants de centre bourg. En 2016 encore l'aménagement du parking du cimetière devrait permettre de développer un stationnement sécurisé.

Pour nous inscrire dans un Touvet agréable à vivre, aujourd'hui et demain, pour préserver nos ressources naturelles, faire des bâtiments plus économes en consommation d'énergie, favoriser à notre échelle le développement des énergies renouvelables et poursuivre la modernisation de l'éclairage public, c'est près d'un million d'euros qui va permettre de construire des bâtiments exemplaires, au Bresson notamment, et d'en réhabiliter d'autres, comme le pôle artistique qui s'achève, d'enfouir des réseaux aériens, de poursuivre l'extinction nocturne et le plan de mise en accessibilité des bâtiments. La protection des zones agricoles, naturelles et forestières fait partie d'un projet qui progresse avec la Communauté de communes et le Département, pour, entre autres, entretenir les coteaux et maintenir leur vocation agricole. Le soutien aux filières de proximité et la valorisation des productions locales intègrent le développement d'une politique tournée vers la forêt pour en faire un outil de développement de l'économie locale.

Comme chaque année ce DOB vise à consolider un Touvet rassemblé avec le maintien et le développement d'événements communaux, Fête de la musique, Macadam, Théâtre de rue, Musiciens du Louvre, MC2, Cinétoile, Plantes et jardins.... Et en faire émerger d'autres, comme un événement musical, en valorisant le cadre patrimonial exceptionnel de la commune. C'est le soutien aussi de toutes les initiatives associatives autour d'un projet commun, qu'il s'agisse de musique, d'arts plastiques ou de danse.

CONTEXTE ECONOMIQUE FINANCIER ET BUDGETAIRE

Contexte national et loi de finances 2016

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 a été adopté définitivement le 17 décembre 2015. Promulgué le 29 décembre, il poursuit un triple objectif afin de répondre aux défis posés par la crise économique et sociale à laquelle la France, comme une majorité de pays européens, est confrontée :

- d'abord le financement de priorités fortes en faveur de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la recherche, de la santé, de la sécurité, de la défense ou de la justice pour lesquels 12500 créations de postes sont financées,
- ensuite une diminution des prélèvements d'un montant de 38 milliards d'euros tant à destination des entreprises que des familles visant à relancer l'investissement et la consommation,
- enfin, la poursuite du plan de réduction du déficit public avec un plan d'économie pluriannuel de 50 milliards d'euros.

L'ensemble de ces dispositions affectent les collectivités locales. Positivement comme la création de postes d'enseignants ou d'agents des forces de l'ordre. Ou de façon plus négative lorsqu'il s'agit de la réduction des dotations aux collectivités.

Très fortement dégradée tout au long des années 2000, la situation des finances publiques reste particulièrement préoccupante d'autant que la faiblesse de la croissance économique entraîne d'une part, une augmentation des dépenses à vocation sociale (portée en grande partie par les collectivités locales et tout particulièrement les départements) et, d'autre part, elle ne permet pas de compter sur des recettes fiscales qui permettraient de financer l'investissement public. Faut de ressources nouvelles, cette situation menace tout particulièrement les systèmes de protection sociale, de santé et les régimes de retraite.

En matière de croissance, les hypothèses retenues par le PLF 2016 restent prudentes avec un objectif de 1,5% manifestant une très légère reprise tant en France (pour rappel, le PIB a augmenté de 0,2% en 2014 et de 1,1% en 2015) que dans la zone euro (0,8 % de croissance du PIB en 2013, 1,5% en 2015 et un objectif de 1,8% en 2016).

Corrélativement, les efforts budgétaires ont permis d'engager un mouvement réel de réduction du déficit public. De 5,3% en 2011, il a été réduit à 3,8% en 2015 et le PLF vise un objectif de 3,3%. En 5 ans, le déficit public aura donc été ramené de plus de 90 milliards à près de 70.

C'est ce mouvement auxquelles les collectivités locales participent fortement. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans se répartit en effet entre les dépenses de

l'Etat (18 milliards), celles de sécurité sociale (11 milliards), celles de santé (10 milliards) et celles des collectivités locales (11 milliards).

En 2016, cet effort – qui se traduit par une baisse des dotations de l'Etat - représentera le même montant que pour 2015 soit 3,5 milliards d'euros dont 56% assumés par le bloc communal.

Loi de finances 2016 et conséquences pour les collectivités locales

C'est principalement par le biais de la DGF que la réduction des dotations de l'Etat s'opère. Initialement envisagée pour entrer en vigueur en 2016, la réforme de la DGF interviendra finalement en 2017. Les modalités de calcul de la DGF pour 2016 sont donc identiques à celles de 2015. Ainsi, après avoir reculé de -3,3 % en 2014 et de -8,8 % en 2015, la DGF baissera encore de -9,2% en 2016. Au total, depuis 2013, l'enveloppe annuelle aura diminué de près de 8,3 milliards pour une économie cumulée pour l'Etat de 14,5 milliards d'euros.

Les conséquences de ces pertes de recettes s'avèrent lourdes pour les collectivités, comme cela est pointé par les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales :

“La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 millions d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 millions d'euros. La baisse de la DGF ne constitue pas le seul facteur explicatif de la dégradation de la situation financière des communes en 2014, qui a aussi résulté de l'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années entre la progression de leurs ressources fiscales et celle de leurs charges de fonctionnement. Même si une partie des communes ont engagé des efforts d'économies, notamment sur les achats de biens et services (- 2 %), la progression de leur masse salariale est restée trop vive (+4 %).”

Les réponses apportées par les collectivités face à cette situation diffèrent évidemment. Si chacun préférerait voir les dotations a minima maintenues, il n'en reste pas moins que cette situation peut également être saisie pour dégager de réelles priorités ou faire preuve d'innovation tant dans la définition des politiques que dans l'organisation du service public local.

Par ailleurs, si l'enveloppe globale de la DGF est en diminution, le PLF 2016 maintient une priorité forte de solidarité territoriale et de péréquation entre les territoires et les différents niveaux de collectivités.

Ainsi, s'agissant des dotations auxquelles la commune du Touvet est éligible, la dotation nationale de péréquation voit son enveloppe maintenue et celle de la dotation de solidarité rurale augmente de 117 M€. Celle du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), auquel la commune du Touvet est contributrice, est quant à elle fixée à 1 milliard d'euros

Par ailleurs, l'Etat a également fait le choix de soutenir les collectivités locales dans leurs dépenses d'investissement. Ainsi, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est ouvert,

depuis le 1^{er} janvier 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Compte tenu du décalage dans le temps entre les travaux et le remboursement de la TVA, cette mesure devrait atteindre son régime de croisière à compter de 2018 et représentera alors 450 M€.

Le Gouvernement a enfin annoncé un plan d'un milliard d'euros de soutien à l'investissement. L'augmentation de 200 M€ de l'enveloppe affectée en 2015 à la dotation d'équipement des territoires ruraux est ainsi maintenue pour 2016. Et une seconde enveloppe de 800 M€ est créée, répartie en deux fonds, d'une part, de 500 M€ destiné aux grandes priorités d'investissement définies par l'Etat (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements public...) et, d'autre part de 300 M€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et leurs groupements.

* * *

La situation des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales relève donc d'une réalité complexe qui ne saurait être résumée à la baisse de l'enveloppe de la DGF, aussi réelle et importante que soit cette diminution. Cela doit conduire chaque collectivité à élaborer une stratégie de gestion financière permettant d'assurer, dans les meilleures conditions, le maintien du service public et la conduite des projets d'investissement nécessaire au développement de son territoire.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement – les recettes

● Pas de hausse de la part communale des impôts locaux

Dans le contexte actuel de crise économique et sociale, la première décision de la municipalité vise, pour la 7^{ème} année consécutive, à ne pas recourir à une augmentation des taux d'imposition.

Le taux de la taxe d'habitation devrait rester fixée à 11,18%, celui de la taxe sur le foncier bâti à 22,56% et celui sur le foncier non bâti à 88,20%.

Il s'agit d'une décision forte pour prendre en compte à la fois la nécessité de préserver le pouvoir d'achat et celle de poursuivre les efforts de réduction des frais de fonctionnement de la commune.

L'évolution naturelle des bases devrait se traduire mécaniquement par une augmentation des ressources fiscales située entre 20 et 40 K€.

● Des dotations de l'Etat et de la CCPG en baisse

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales. En ce qui concerne le Touvet elle se compose de :

- La dotation forfaitaire (DF), dotation la plus importante, basée sur la population et la superficie.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) qui compte 3 fractions :
 - *la fraction bourg-centre* qui concerne les communes de moins de 10000 habitants- chef lieu de canton dont la population représente au moins 15% de la population du canton et certains chefs-lieux d'arrondissement de 10 000 à 20 000 habitants,
 - *la fraction péréquation* (qui ne concerne pas le Touvet),
 - *la fraction éligibilité* qui concerne les 10000 premières communes de moins de 10000 habitants, parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR.
- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour objet d'assurer la péréquation des ressources entre communes, pour permettre une plus juste répartition des richesses. Elle comprend une part principale qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part majoration destinée à réduire les écarts de potentiel fiscal, calculé par seule référence au panier de ressources qui s'est substitué à l'ancienne taxe professionnelle supprimée par la loi de finances de 2010.

En 2016, Le Touvet ne devrait percevoir des dotations qu'au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale. Conformément aux dispositions du PLF 2016 relatives à la baisse de l'enveloppe globale de la DGF, la perte de recette cumulée de ces deux dotations est estimée entre 60 et 80 K€.

Les dotations de la Communauté de communes

A la perte de recettes en provenance de l'Etat s'ajoute le double effet de diminution de la DGF versée à l'intercommunalité et d'augmentation de la contribution de la CCPG au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La perte de ressources de DGF et les charges liées au FPIC conduisent naturellement l'intercommunalité à rechercher des pistes d'économie. Cette recherche, qui est conduite en parallèle des réflexions relatives à de nouvelles prises de compétence ou à la mutualisation de services, conduit d'ores et déjà la CCPG à procéder à une évolution des dotations versées aux communes.

S'agissant de la commune du Touvet, seule la dotation de solidarité communautaire est pour l'instant concernée. Après une première diminution en 2015 (- 25 472 €), la réduction devrait se poursuivre en 2016 pour un montant estimé entre 30 et 40 K€.

De façon cumulée, la réduction des dotations de l'Etat et de la CCPG devrait donc représenter une perte de recettes qu'il est possible d'estimer entre 90 et 120 K€.

● Une stabilité des ressources des produits des services municipaux

De façon identique à la réflexion menée s'agissant de la fiscalité locale, la municipalité ne souhaite pas procéder à une augmentation des tarifs des prestations offertes aux familles touvetaines. Les tarifs des services de restauration scolaire et d'activités péri-éducatives et périscolaires resteront inchangés.

Afin de maintenir une qualité identique du service public, le périmètre d'intervention du CCAS sera également préservé avec le maintien des services actuellement proposés (portage de repas à domicile, aide aux courses, centre de loisirs et accueil petite enfance)

Section de fonctionnement – les dépenses

Dans l'objectif de maintenir la santé financière de la commune, une très grande vigilance est portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'objectif est de diminuer un certain nombre de charges puis de les stabiliser afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat et de la CCPG et de maintenir un niveau d'épargne brute qui permet à la fois de rembourser le capital de la dette de la commune et de maintenir un haut niveau d'autofinancement des investissements.

La réduction des charges de fonctionnement continuera donc de sous-tendre l'action de la municipalité pour l'année 2016.

● **Poursuivre la baisse des charges à caractère général**

L'orientation donnée en ce sens lors du vote du budget primitif 2015 est reconduite en 2016. Il s'agit tout à la fois d'être vigilant s'agissant des dépenses de fonctionnement courantes des services ou des utilisateurs des équipements publics (écoles, maison des associations, école de musique, salle d'animation rurale...) mais aussi de rechercher des voies de réduction durable des dépenses, notamment énergétiques, téléphoniques, de fluides ou de locations. Après un objectif de 20% en 2015, une réduction supplémentaire de 5% pourrait être visée en 2016.

● **Stabiliser les dépenses de personnel**

Chaque année, les dépenses de personnel augmentent naturellement, principalement du fait du GVT mais aussi de décisions prises par l'Etat qui impactent directement les traitements des agents des collectivités (revalorisation du SMIC, cotisation CNRACL...). Dans ces conditions, l'objectif minimal est, dans un premier temps, de stabiliser les dépenses de personnel puis, par des évolutions d'organisation, de chercher à les diminuer.

● **Maintenir l'enveloppe de subvention au CCAS et aux associations de la commune**

Garants de la qualité de vie au Touvet et de la solidarité, notamment entre les générations, les associations et le centre communal d'action sociale bénéficient d'un soutien important, inscrit dans la durée, de la municipalité.

L'enveloppe affectée aux subventions devrait donc être maintenue à un montant estimatif de 50 K€. Quant au CCAS, qui porte une action sociale de proximité tant à destination des personnes âgées que des enfants et des familles, il continuera à bénéficier d'une subvention d'équilibre de la commune lui permettant d'assurer le maintien et la qualité de l'ensemble des services actuellement proposés.

Equilibre général de la section de fonctionnement

La dynamique enclenchée en 2008 et amplifiée ces dernières années devrait donc être maintenue en 2016. L'attention particulièrement vigilante portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement doit permettre de dégager, chaque année, un résultat de fonctionnement suffisant pour continuer à mener une politique d'investissement dynamique et ambitieuse. L'exécution du budget 2014 avait permis de dégager un excédent de fonctionnement capitalisé de 630 K€. Le prochain examen du compte administratif devrait permettre de juger que les objectifs fixés au BP 2015 ont été atteints. Le BP 2016 s'inscrit dans cette voie, pour assumer, sans recourir à l'emprunt, le financement des investissements programmés.

Section d'investissement – les recettes

L'élaboration du volet recettes de la section investissement obéit depuis plusieurs années à une construction prudente. Le budget n'est élaboré que sur la base des ressources propres de la commune et des recettes certaines. En parallèle, la collectivité se mobilise fortement pour rechercher des recettes extérieures, qui viennent améliorer la capacité totale d'investissement.

● Des ressources propres importantes

La gestion financière de la commune permet, chaque année, de dégager un haut niveau d'autofinancement des dépenses d'investissement. Cet objectif est reconduit comme une priorité forte pour l'année 2016.

L'aménagement de la zone d'activité et la politique foncière de la commune permettent également d'assurer annuellement des recettes importantes. Cela illustre le bienfondé et le caractère vertueux des dépenses d'aménagement menées depuis plusieurs années. Le bilan financier de l'aménagement de la ZA du Bresson et de son extension vers le secteur des Arguilles contribue directement au financement du budget de la commune. En attendant la prise de compétence "aménagement économique et commercial" par la communauté de communes, l'année 2016 verra la poursuite de cette politique de vente du foncier à vocation économique ou urbanisable de la commune, qui contribue directement au dynamisme et à l'attractivité du Touvet.

Les ressources fiscales constituent le troisième volet des recettes d'investissement de la commune. Elles sont, elles aussi, directement liées au dynamisme des politiques de la commune. Les ressources liées au FCTVA, basées sur les travaux réalisés par la commune au cours de l'année 2014, sont estimées à 200 K€. Celles de la TLE et de la taxe d'aménagement devraient représenter une recette cumulée de 35 K€.

Enfin, les estimations du CA 2015 permettent d'espérer une augmentation significative du niveau du solde d'exécution d'investissement reporté (pour rappel 788 K€ au BP 2015), qui devrait permettre de financer les investissements programmés en 2016 sans recourir à un emprunt supplémentaire. Par prudence, une inscription de recettes d'emprunt sera néanmoins proposée au BP mais avec l'objectif de ne pas la mobiliser.

● Une recherche active de recettes extérieures.

Corollaire de la vigilance portée au suivi des dépenses, la commune est fortement mobilisée dans la recherche de concours extérieurs. Les dispositifs de subvention resteront ainsi fortement sollicités tant s'agissant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (pour laquelle quatre dossiers ont été déposés) que pour la Dotation Territoriale du Département de l'Isère (pour laquelle sept dossiers ont été déposés). La commune veille également à s'inscrire dans les dispositifs nouveaux de soutien à l'investissement récemment mis en place par l'État. Par prudence, ces recettes ne sont pas inscrites au BP puisque par définition

elles ne sont certaines tant qu'elles n'ont pas été notifiées. Elles représentent cependant en moyenne une recette cumulée de l'ordre de 200 à 300 K€ annuels.

Section d'investissement – les dépenses

Plus que toutes autres, elles traduisent le dynamisme de la commune et la volonté politique d'offrir un cadre de vie et des équipements publics de qualité. Lorsqu'elles sont financées par des ressources propres et avec un recours limité à l'emprunt, comme c'est le cas au Touvet, elles traduisent aussi la bonne santé de la commune.

Dans le contexte actuel de réduction des dotations de l'Etat, ces dépenses sont présentées comme la principale variable d'ajustement des collectivités car ce sont les plus simples à reporter ou à annuler. Ce n'est pas le cas au Touvet où la municipalité se donne les moyens de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement.

Première charge obligatoire des dépenses d'investissement, le montant de remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune diminuera significativement (approximativement de 40 K€) en 2016 suite au transfert au budget de l'eau de l'emprunt de 1,1 M€ souscrit en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne.

Equilibre général de la section d'investissement

Là aussi, la dynamique enclenchée en 2008 et amplifiée ces dernières années devrait être maintenue en 2016. L'objectif est d'assurer un très bon niveau de financement des dépenses d'investissement sans recourir à des emprunts nouveaux, qui doivent être réservés pour des opérations plus lourdes programmées dans les prochaines années (projet de nouvelle école principalement).

Le très haut niveau de solde d'exécution d'investissement reporté en est sans nul doute une des meilleures garanties et il pourrait être partiellement mobilisé en 2016 pour financer les travaux programmés, notamment s'agissant des travaux de réaménagement de la Grande Rue.

L'endettement

Conformément aux dispositions des délibérations adoptées par le conseil municipal le 11 mai 2015 et après l'accord des directions générales des finances publiques et des collectivités locales, la Trésorerie a procédé à la réaffectation de l'emprunt souscrit en 2011 par le budget général pour le compte du budget de l'eau. Cette décision permettra en 2016 de réduire les charges d'emprunt du budget général tant en remboursement de capital qu'en intérêts. L'économie cumulée pour le budget général est estimée entre 80 et 90 K€.

La dette totale du budget général devrait, quant à elle, s'établir entre 2,7 et 2,8 millions d'euros et son profil d'extinction permettrait à échéance 2024 de passer à un niveau de capital restant dû inférieur à 1M€ avec des remboursements annuels (capital et intérêt confondus) inférieur à 150 K€.

La municipalité n'envisage pas de recourir à de nouveaux emprunts en 2016. S'il devait être procédé à une inscription de recettes au moment du vote du budget primitif, cela ne serait que dans une optique de prudence et avec l'objectif de ne pas y recourir.

Tableau des grands équilibres 2012-2016

Milliers d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP/DM 2015	DOB 2016
Fonctionnement					
Recettes	4068.32	3647.21	4422.46	3977.61	Entre 3670 et 3860
Fiscalité	1073.42	1099.88	1129.60	1152.19	Entre 1160 et 1180
Dotations Etat	527.96	546.99	427.86	348.23	Entre 270 et 290
Dotations CCPG	746.39	762.87	772.18	760.28	Entre 700 et 720
Dotation compensation TP	56.63	88.40	83.50	83.50	Entre 80 et 90
Produits des services	531.84	523.37	556.67	578.8	Entre 560 et 580
Autres recettes	1132.08	625.7	1452.65	1054.61	Entre 900 et 1000
Dépenses	3110.81	3081.23	3712.65	3607.64	Entre 3120 et 3302
Dépenses de personnel	1532.14	1728.3	1762.3	1756.7	Entre 1750 et 1760
Charges à caractère général	866.71	888.66	839.96	709.27	Entre 680 et 700
CCAS	196.8	200	122.05	200	Entre 160 et 200
Subventions	50.66	53.6	54.25	50.15	Entre 50 et 52
FPIC	7.9	24.56	37.29	54.5	Entre 80 et 90
Autres dépenses	456.6	186.11	896.8	837.02	Entre 400 et 600
Epargne de gestion	957.51	565.98	709.81	369.97	Entre 370 et 640
Intérêt de la dette	151.43	204.18	193.18	154	Entre 100 et 110
Epargne brute	806.08	361.80	516.63	215.97	Entre 260 et 540
Investissement					
Recettes	3825.35	1550.46	1548.73	3976.55	Entre 2700 et 2900
Ressources propres	1877.65	810.68	685.81	3766.55	Entre 2500 et 2650
Dotations	144.54	195.53	538.41	210	Entre 200 et 250
Subventions	234.16	486.47	324.51	0	0
Emprunts	1569.00	50	0	0	Entre 0 et 100
Dépenses	3552,01	1656.31	1552.54	3711.99	Entre 1700 et 2200

LE BUDGET DU CCAS

Le contexte de crise économique et social rend la mise en œuvre d'une action sociale de proximité encore plus indispensable. C'est en effet au niveau communal que les solidarités, qu'elles soient institutionnelles ou de voisinage, sont les plus efficaces. C'est aussi à ce niveau qu'il est possible de prendre en compte les difficultés, de les signaler et de les renvoyer aux intervenants et aux institutionnels plus directement compétents, comme le Département, la Caisse d'Allocations Familiales ou les bailleurs sociaux.

Le Touvet propose déjà un niveau de services importants : portage de repas à domicile, aide aux courses, logement d'urgence, instruction des demandes de logement social, relai assistantes maternelles, halte garderie, centre de loisirs. L'ensemble des tarifs de ces services devrait être maintenu en 2016 afin de ne pas solliciter davantage les familles dans une période déjà difficile pour beaucoup.

A l'instar du budget général, la recherche de financements extérieurs ou de réponse à des appels à projets restera d'actualité afin de conforter l'action quotidienne du CCAS.

Enfin, le principe du versement d'une subvention d'équilibre de la commune au CCAS sera maintenu en 2016, permettant au CCAS de conduire ses politiques sociales ambitieuses au service des habitants de la commune. Cette subvention d'équilibre est estimée entre 160 et 200 K€ et représente approximativement 1/3 des recettes du CCAS.

Les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2016 se résument donc en trois axes :

- Stabilité des tarifs
- Recherche de financements complémentaires
- Versement d'une subvention d'équilibre du budget général

Pour information, en l'état actuel des simulations d'atterrissage 2015, la répartition des recettes de fonctionnement du CCAS s'est opérée de la façon suivante :

- Recettes des services 29 %
- Recettes extérieures 34%
- Subvention d'équilibre 36%

LE BUDGET DE L'EAU

La situation du budget de l'eau est évidemment impactée par le transfert (voir supra) de l'emprunt souscrit en 2011 et affecté par erreur au budget général. Par cette écriture, le budget de l'eau a naturellement été appelé à rembourser au budget général le capital et les intérêts qui avaient été remboursés depuis 2011.

En l'état actuel du résultat prévisionnel 2015, il apparaît qu'avant de procéder à ces écritures, les sections de fonctionnement et d'investissement dégageaient un résultat bénéficiaire. Ce ne sera pas le cas en prenant en compte ces écritures qui dégradent logiquement la section de fonctionnement (remboursement des intérêts) et celle d'investissement (remboursement du capital).

Face à cette situation et dans l'optique du transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes du Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018, l'année 2016 sera notamment consacrée à un travail stratégique d'analyse du budget annexe de l'eau.

Ce travail sera accompagné d'une actualisation des dossiers de financements opérationnels (PAC, PRE, PUP...) tant s'agissant des opérations individuelles que collectives.

Enfin, des travaux de rénovation et d'entretien des réseaux doivent être programmés, notamment Grande Rue (création de réseaux EU et EP en lieu et place des réseaux unitaires existants) et route de Bresson (raccordement aux réseaux EU et EP de la salle d'animation rurale et des locaux sportifs du rugby et du foot).

Plus globalement et dans le prolongement des années passées, la municipalité entend bien évidemment poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement et des préconisations émises par les services de l'Etat et de l'agence de l'eau.

LES PRIORITES 2016

En fonctionnement

Si l'objectif premier est bien de trouver des recettes complémentaires pour compenser les pertes de dotations en provenance de l'Etat et de la diminution de l'attribution de compensation de la communauté de communes, la municipalité a également fixé comme objectif de viser une réduction des dépenses de fonctionnement représentant au moins la moitié des pertes de recette soit un minimum de 50 K€.

Cet effort concerne principalement le chapitre 11 des charges à caractère général. Il portera plus particulièrement sur les articles suivants :

- Télécommunications : après le passage en 2015 de la mairie, de la bibliothèque, de la maison des associations, la téléphonie sur IP sera déployée en 2016 dans les écoles et la halte garderie. L'économie escomptée devrait représentée 10 K€.
- Locations : la réalisation de l'abri prévu pour les véhicules des services techniques ainsi que la fin du dispositif de locations des équipements sportifs de la Communauté de Communes devrait contribuer à hauteur de 30 K€ à cette recherche d'économie.
- Energie – Electricité – Combustible : la fin des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité au 31 décembre 2015 a conduit la commune à lancer deux marchés publics de fourniture de gaz et d'électricité, respectivement conclus avec Engie (ex GDF Suez) et GEG (Gaz Electricité de Grenoble). Ces deux contrats devraient permettre, à consommation équivalente, une réduction des factures énergétiques de la commune. Par ailleurs, la municipalité entend évidemment poursuivre la politique conduite en terme de réduction des consommations énergétiques (éclairage public et bâtiments municipaux).

Une très forte attention sera également portée aux dépenses de personnel. Le non remplacement et les changements de personnel opérés en 2015 n'ont necore par porté leurs fruits en année pleine. En 2016 l'organisation des services doit être régulièrement réinterrogée, notamment à l'occasion des départs ou mutations. Dans le contexte de raréfaction de l'argent public, les décisions de recrutement doivent être mûrement réfléchies. Tout en veillant à ne pas dégrader la qualité du service public, notamment lorsqu'il est directement en contact avec les usagers (écoles, périscolaire, péri éducatif, restauration scolaire, multi accueil...)

Enfin, le transfert de l'emprunt souscrit en 2011 vers le budget de l'eau permettra une réduction des dépenses de frais financiers qui contribuera, elle aussi, à la réduction globale des dépenses de fonctionnement.

Les projets d'investissement à deux ans

Engagé en 2008, la programmation pluriannuelle de "petits travaux" se poursuivra évidemment en 2016. Il s'agit de travaux d'entretien, de renouvellement de matériel technique ou professionnel mais aussi de travaux d'aménagement du village. Cette catégorie contient également des travaux d'investissement réalisés pour entraîner des économies de fonctionnement.

Cette programmation qui représente un total de dépenses de 200 à 300 K€ se répartit entre les fonctions suivantes :

- accessibilité
- plan thermique
- éclairage public
- petit patrimoine
- voirie
- matériel technique
- informatique/téléphonie

A ces dépenses récurrentes, s'ajoutent des investissements de plus grande ampleur, nécessaires au développement de la commune, au maintien des services publics, à la réhabilitation ou la construction de nouveaux équipements et à l'amélioration du cadre de vie.

Pour les deux prochaines années, la programmation d'investissements concernera les opérations suivantes :

- Travaux de sécurité et de réseaux Route de Bresson
- Travaux de réseaux et réaménagement de la Grande Rue
- Construction de nouveaux locaux pour le Rugby Club Le Touvet Pontcharra
- Construction d'un nouveau local associatif pour les clubs de football
- Réalisation d'un abri jeunes
- Réalisation d'un abri pour les véhicules des services techniques
- Acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet de gendarmerie
- Réhabilitation du toit de la SAR
- Achèvement des reprises de toiture de l'école élémentaire
- Travaux de sécurisation route de l'ancien tram et route de Saint-Hilaire
- Aménagement d'une partie du rez-de-chaussée de la Trésorerie en bureau suite à l'intégration des agents de la Trésorerie de Goncelin
- Aménagement d'une salle de classe à l'école élémentaire
- ...